

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 16 juin 2020



L'an deux mil vingt, le seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze juin s'est réuni à la salle Marcel Bertaux en séance publique (dans la limite de 20 personnes), sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quinze

Nombre de conseillers présents : quatorze

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mr David SAVOYE, Mme Cécile LEFRANÇOIS, Mr Jean BALLUE, Mr Thierry BRAQUEHAIS, Mme Monique DEALABARE, Mr Jacky MORAND, Mme Catherine TRANOUEZ, Mr Yves LETELLIER, Mme Katia ANDRIEU, Mr Didier PROD'HOMME et Mr Bruno LAPIERRE.

Était absente excusée : Mme Pauline GRESSENT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mr Christophe DESAULTY a été élu secrétaire.

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2020

Le compte-rendu de la séance du lundi 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

• COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal (12 voix POUR et une abstention : Mme Catherine Tranouez) délibérant sous la présidence de Mr Didier PROD'HOMME, sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Daniel GRESSENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- en section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 156 805,26 euros et les recettes s'élèvent à 116 839,03 euros d'où un déficit d'investissement de 39 966,23 euros.
- en section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 488 869,31 euros et les recettes s'élèvent à 576 219,66 euros d'où un excédent de fonctionnement de 87 350,35 euros.
- Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 3 000,00 euros en dépenses et en recettes.

L'excédent global pour l'année 2019 s'élève donc à 47 384,12 euros.

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2019, dressé par Mr le Receveur Percepteur à la Trésorerie de Barentin. Celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2019. Après délibération, il est approuvé par les membres présents du Conseil Municipal avec 13 voix POUR et 1 abstention (Mme Catherine Tranouez).

• AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2019 de la façon suivante :

- la somme de 39 966,23 euros est affectée en investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté),
- la somme de 39 966,23 euros est affectée en investissement au compte 1068 (excédent capitalisé),
- la somme de 47 384,12 euros est affectée en fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire les mêmes taux pour les trois taxes.

Pour 2020, les taux appliqués et les produits assurés seront donc les suivants :

	<u>Taux</u>	<u>Produit assuré</u>
Foncier bâti	40,82 %	117 113 euros
Foncier non bâti	81,30 %	32 276 euros
Cotisation Foncière des Entreprises	24,03 %	6 128 euros
Soit un produit fiscal attendu de		155 517 euros

• VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'année 2020, les subventions suivantes :

Association « Les Genêts »	390,00 €
Sporting Club	1 200,00 €
Cheveux d'Argent	700,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Association des Sinistrés des Inondations de la Vallée de l'Austreberthe	30,00 €
Association « Le Relais » de Pavilly	500,00 €
Atelier éducatif pour l'école	1 300,00 €
Divers	630,00 €

Soit un total de 5 000 euros.

• ENGAGEMENT DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS POUR L'ANNÉE 2020

Après discussion, les travaux et acquisitions retenus pour cette année sont :

- Achat de mobilier et matériel pour les maternelles (lits superposés pour le dortoir et installation d'un vidéoprojecteur dans la classe)
- Travaux de voirie : réfection de voirie réalisée par une entreprise spécialisée, fauchage des accotements également effectué par une entreprise et enrobé réalisé par les employés communaux pour les nids de poule.

• DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A l'unanimité, le conseil sollicite la Communauté de Communes afin d'obtenir un fonds de concours pour les acquisitions concernant l'école estimées à 4000 € hors taxes.

• DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT

A l'unanimité, le conseil décide de solliciter l'État pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de voirie estimés à 24 300 € hors taxes.

• DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

A l'unanimité, le conseil décide de solliciter le Département pour les travaux de voirie estimés à 24 300 € hors taxes.

• PERSONNEL COMMUNAL

Suppression d'un poste permanent à temps non complet (30/35^{ème})
et création d'un poste permanent à temps complet

Mr le Maire informe le Conseil que suite au licenciement d'un agent communal, il est nécessaire de réorganiser les tâches des adjoints techniques. Il propose de porter le temps de travail hebdomadaire de Mr Jérôme Bocquet à 35 heures (au lieu de 30 heures) ce qui engendrerait de supprimer le poste permanent de 30 heures et d'en créer un nouveau pour 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème}) créé par la délibération du 12 mars 2019.
La suppression sera effective au 1^{er} juillet 2020.
- de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

La dépense correspondante est inscrite au BP 2020.

• BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil le Budget Primitif 2020 résumé comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Charges à caractère général	144 261,96
Charges de personnel et frais assimilés	259 350,00
Atténuations de produits	5 798,00
Autres charges de gestion courante	53 225,00
Charges financières	21 101,00
Charges exceptionnelles	3 000,00
Dépenses imprévues	515,12
Dépenses d'ordre	11 598,18
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	498 849,26

Produits des services, domaine et ventes	33 778,14
Impôts et taxes	170 809,00
Dotations, subventions et participations	218 878,00
Autres produits de gestion courante	18 000,00
Atténuation de charges	10 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	47 384,12
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	498 849,26
<u>Dépenses d'investissement</u>	
Déficit d'investissement reporté	39 966,23
Emprunts et dettes assimilées	42 000,00
Immobilisations incorporelles et corporelles	57 998,18
Opérations d'ordre	31 167,41
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2020	171 131,82
<u>Recettes d'investissement</u>	
Produits des cessions	40 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	59 966,23
Subventions d'équipement	5 400,00
Emprunts et dettes assimilées	23 000,00
Opérations d'ordre	42 765,59
RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2020	171 131,82

Le Conseil vote à l'unanimité ce Budget Primitif 2020.

• FISCALISATION SYNDICAT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas fiscaliser pour 2020 la participation au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

La part hors GEMAPI est donc inscrite à l'article 6554 du BP 2020.

• INDEMNITÉS DES MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités des élus en appliquant les taux maximum du barème défini par la loi du 27 décembre 2019.

• INDEMNITÉS DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide (contre : Mme Tranouez) d'attribuer à Mr Dominique VRAND l'indemnité de Confection de budget à 100%.

• PROPOSITION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Mr le Maire informe le Conseil que pour la nomination de la commission communale des impôts directs, il lui appartient de proposer douze commissaires titulaires ainsi que douze commissaires suppléants ; lui-même étant président de droit.

A l'unanimité, le conseil propose les membres suivants :

. Titulaires : Didier BALLAND, Jean-Claude BALLUE, Christophe DESAULTY, Monique DELABARE, Daniel DELAFOSSE (Butot), Raymond GRANDSIRE (Emanville), Bruno LAPIERRE, Sophie LECLERC, et Danielle MISSIR (propriétaire de bois), Damien OCTAU, Daniel PELFRESNE, David SAVOYE.

. Suppléants : Katia ANDRIEU, Jean BALLUE, Pierre BEAUDOIN (Yerville / propriétaire de bois), Thierry BRAQUEHAIS, Serge DE GANAY, Philippe DEMAREST (Fresquiennes), Pauline GRESSANT, Cécile LEFRANÇOIS, Yves LETELLIER, Jacky MORAND, Didier PROD'HOMME et Clarisse SAVOYE.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- TARIFS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

A l'unanimité, le Conseil décide de réactualiser le prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021.

A compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs en vigueur seront donc les suivants :

- tarif normal : 3,55 € (au lieu de 3,50 €)
- tarif réduit : 3,15 € (au lieu de 3,10 €)
- tarif normal « hors commune » : 4,30€ (au lieu de 4,25 €)
- tarif réduit « hors commune » : 4,00€ (au lieu de 3,95 €)

Le tarif réduit étant applicable aux familles dont au moins trois enfants mangent à la cantine.

Les repas seront facturés au mois complet ou pour des jours fixes de la semaine. Seules, les absences justifiées pourront être déduites.

Les repas pris par les enseignants (titulaires ou remplaçants) seront acquittés au « tarif normal ».

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour la surveillance périscolaire comme suit :

- ↳ inscription annuelle (obligatoire pour toute fréquentation de la surveillance même exceptionnelle) : 10 €
- ↳ quart d'heure : 0,70 €
- ↳ goûter : 0,70 €
- ↳ majoration (reprise de l'enfant après l'heure) : 2,80 €

- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

À l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser la bibliothécaire à retirer 106 documents de l'inventaire de la bibliothèque. Ces documents seront donnés à une œuvre humanitaire.

- ADMISSION EN NON VALEUR

Sur la demande de Monsieur le receveur, une admission en non-valeur d'un montant de 852,12 € est prononcée à l'unanimité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6541 du BP 2019.

- AUTORISATION À POURSUITES

A l'unanimité, le Conseil décide de donner au comptable public une autorisation permanente et générale à poursuites pour le budget de la commune.

- Mr le Maire confirme qu'un nouveau relais va être installé route de Pivard par Orange.
- Fibre : tous les réseaux sont prêts à fonctionner ; les opérateurs doivent lancer leurs marchés.
- Maisons Fleuries :
 - . la commune est inscrite au concours départemental pour le village et les particuliers ; il n'y aura pas cette année de visite du jury : des photos seront prises et transmises au Département.
 - . la commission pour le concours communal se réunira fin juin, début juillet.
- Mme Tranouez évoque la reprise de l'école pour tous les élèves le 22 juin prochain; Mr le Maire indique que le nouveau protocole sanitaire est attendu et qu'il est prévu de rouvrir le restaurant scolaire.
- les élagages sur la RD 53 et la route du Calvaire sont évoqués (Mrs Ballue et Savoye).
- Mr Prod'homme évoque les coulées constatées sur la RD 53 en venant de Butot avant l'arrivée au croisement (près du stade); Mr le Maire précise qu'il s'agit d'une blaireautière et que la Direction des Routes a mis en place la signalisation adéquate.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 21 heures 55.